L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 AVRIL 1895. Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 18 AVRIL 1895.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Macon, Denis & Kernaghan, à la Bourse des Encanteurs, jolie villa au bord de la mer, sur le bord du Golfe du Mexique, à Waveland, Miss. Aussi, un terrain et bâtisses situé dans le Quatrième District de cette ville.

Par le Shérif, à la Bourse des Encanteurs, plusieurs terrains et bâtisses situés dans les troisième et quatrième district de cette ville.

Les embarras de la taxe du Revenu

Nous sommes obligés d'en convenir, le parti démocrate a été bien mal inspiré quand, au milieu d'une crise financière et au moment où l'on constatait avec une sorte de terreur les déficits du trésor, il s'est avisé de vouloir changer l'assiette de l'impôt, de se priver des revenus qui lui provenaient, d'un impôt qui était depuis près de cent ans, accepté par tous et, jusque-là, lui avoir permis de conserver l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Nous n'avons jamais oublié la parole prononcée par Lincoln, de regrettable mémoire, à propos de sa réélection qui était mise sur le tapis, il déclarait que la perspective d'un second terme, après la première présidence si mouvementée, si tragique, qu'il venait d'achever, ne l'enthousiasmait guères ; mais il se trouvait forcé de l'accepter, parce que, disait-il, ce n'est pas au moment où l'on traverse le gué et que l'on se trouve au milieu de la rivière, que l'on songe à changer son attelage. Cela ne peut se pratiquer sans danger, que quand on a atteint l'autre rive.

Lincoln avait raison. Il en est de même dans le monde financier. Il ne faut jamais frapper un nouvel impôt, en temps de crise, parce qu'on prive alors de ressources connues, auxquelles on a l'habitude de puiser, pour faire un saut dans l'inconnu et demander à une taxe nouvelle des rentrées qui, probablement, vous feront défaut en tout ou en partie. Au lieu d'améliorer la situation, on ne fait de la sorte que l'empirer.

C'est justement la mésaventure qui arrive au malencontreux impôt sur le revenu. Non seulement la source la plus abondante sur laquelle on comptait, s'est tarie, par suite de l'arrêt un peu inattendu de la Cour Suprême ; mais il se rencontre de nombreux récalcitrants parmi ceux que la loi frappe réellement, et c'est précisément parmi les contribuables qui ont montré le plus d'empressement à faire leurs déclarations que l'on constate ou, pour le moins, que l'on soupçonne les plus nombreuses fraudes.

De là, le déficit qui menace de grossir, tous les jours, davantage. Voici tous les percepteurs de taxes sur le revenu, mis en mouvement par leur chef du Revenu Intérieur. Il leur faut faire une besogne inquisitoriale, aller fouiller dans les livres des propriétaires d'usines, des compagnies industrielles ou financières, des gros et petits marchands, pour y déterrer les nombreuses fraudes dont on a le soupçon, sinon la preuve. Quand finiront ces enquêtes vexatoires ? Dieu seul le sait, et l'on peut prédire que le gouvernement s'est mis là sur les bras une foule de tracas dont il eut pu facilement se débarrasser en revenant aux anciennes sources d'impôts. Mais c'est la fatalité qui le veut ainsi. Tous les partis se ressemblent ; ils sont condamnés à l'aveuglement final. La vue même du précipice ne leur fait pas ouvrir les yeux. Ils les tiennent obstinément fermés pour ne pas voir. Même au fond de l'abîme, ils ne se rendent pas à l'évidence, ils n'ont jamais rien appris, ni rien oublié. Ils font comme ces bateliers inexpérimentés qui, lorsque leur embarcation menace de chavirer, se jettent, éperdus, du côté où elle penche, au lieu de se rejeter du côté opposé, pour rétablir l'équilibre. Naturellement ils sombrent et se noient.

Une définition du Protocole.

Dans l'*Intransigeant*, M. Henri Rochefort conte l'anecdote suivante à propos de l'incident Bourqueney :

L'aventure Bourqueney m'en rappelle une autre me concernant et qui, au lendemain du 4 septembre 1870, me procura un moment de douce et philosophique gaieté. Etant tout jeune j'avais eu pour garçon de bureau aux archives de la Ville de Paris, où j'étais employé à douze cents francs, un modeste salarié qui avait pour mission de balayer les salles et d'aller nous chercher notre déjeuner de midi.

Une quinzaine d'années plus tard, lorsque la chute de l'Empire me fit sortir de Sainte-Pélagie et rentrer à l'Hôtel de Ville en qualité de membre du gouvernement, je reçus une lettre où mon ancien garçon de bureau sollicitait de moi la faveur d'être nommé huissier attaché au cabinet du préfet. Je m'empressai de lui faire accorder cet avancement légitime et, le jour où il prit son service, son premier soin fut de venir me dire avec toutes sortes d'inclinaisons de tête :

"Si Votre Excellence a besoin de moi, Votre Excellence n'aura qu'à sonner, je me rendrai immédiatement aux ordres de Votre Excellence."

Si bien que je ne pus m'empêcher de lui répondre : "Voyons, mon ami, je ne suis pas meilleur aujourd'hui que je ne l'étais autrefois, quand vous alliez m'acheter un petit pain et deux sous de cerises ! C'était à ce moment qu'il fallait m'appeler Excellence ; j'avais beaucoup plus que maintenant besoin de ce titre-là.

C'est ce qu'on appelle le protocole. Des Messieurs, qu'on condoyait hier sans y faire la moindre attention, se trouvent ainsi du jour au lendemain empanachés de marques de soumission et de témoignages de respect ; et le côté le plus comique de cette protocolisation, c'est qu'ils prennent toutes ces démonstrations au sérieux, au point qu'au bout de trois semaines *ils* ne se souviennent plus d'avoir jamais été autre chose que les égaux des têtes les plus couronnées.

L'AFFAIRE DU NICARAGUA

La crise entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, au sujet du Nicaragua, s'envenime plus que jamais ; elle en est arrivée aujourd'hui à l'état aigu. On sait à quel point les Anglais sont tenaces, quand ils ont affaire à une puissance faible ; lorsqu'ils tiennent une proie sous la main, ils ne la lâchent pas facilement.

Le Nicaragua aux abois demandait de confier à un arbitre le règlement de l'indemnité qu'on lui impose ; l'Angleterre s'y refuse et menace de bombarder Greytown. C'est du moins ce que nous devons supposer, en lisant la correspondance que l'on vient de publier, entre M. Gresham, le secrétaire d'Etat de l'Union, et le gouvernement britannique.

Si la dépêche qui nous parvient est vraie, si le secrétaire Gresham a déclaré que le bombardement de Greytown doit être regardé par l'Union comme une violation des bons rapports qui existent entre les deux pays, la situation est grave. Un pareil langage lie un gouvernement.

La question n'est plus de savoir si les Etats-Unis ont le droit de soutenir fermement, comme ils ont l'air de le faire, la doctrine Monroe, mais s'ils peuvent maintenir par la force leurs prétentions, si justes qu'elles soient. Avec une puissance comme l'Angleterre, toute question de droit ou de justice se résume en cette alternative : la supériorité ou l'infériorité des ressources maritimes. S'il y a supériorité, elle cède ; s'il y a infériorité, elle tient bon et ne recule pas d'une semelle, eût-elle tous les torts de son côté.

Les Etats-Unis sont-ils en état d'engager la lutte ?

Si oui, qu'ils résistent. Si non, qu'ils abandonnent franchement la partie.

Il y a des années et des années que l'on répète à l'Union sur tous les tons, que son premier devoir est d'avoir une puissante marine. Elle n'a pas eu l'air de s'en apercevoir jusqu'ici.

Est-ce que ce qui se passe, depuis deux ou trois ans, dans l'ancien et le nouveau monde, ne lui en démontre pas jusqu'à l'évidence l'urgente nécessité !

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

On parle de trois candidatures possibles à la succession de M. Camille Doucet comme secrétaire perpétuel de l'Académie. Ce sont celles de MM. Ludovic Halévy, Gaston Boissier et Alfred Mézières. Quel que soit le choix de l'Académie, l'illustre assemblée ne se trouve pas moins, si le fait est vrai, en présence de trois candidats qui réunissent toutes les sympathies du monde des lettres.

On sait que le secrétaire perpétuel est nommé par voie de scrutin. Cette coutume date de la fondation même de la Compagnie. Il n'en est pas de même du directeur et du chancelier, qui sont "choisis" par l'Académie à chaque renouvellement du bureau.

Ce renouvellement qui se produisait, à l'époque, tous les deux mois, a lieu maintenant quatre fois par an. Les statuts de l'Académie ordonnaient que la nomination du directeur et du chancelier eût lieu par voie du sort. Longtemps cette coutume fut respectée. L'élection se faisait à l'aide de deux boules, l'une marquée d'un point et l'autre de deux. La première désignait le directeur, et l'autre le chancelier. On remettait ces deux boules à chacun des académiciens à leur arrivée dans la salle.

A cette époque, la charge de directeur ou de chancelier n'était pas incompatible avec celle de secrétaire perpétuel. Mais plus tard la fonction devint absolument distincte comme elle l'est encore aujourd'hui.

Pendant fort longtemps, la rémunération attribuée au secrétaire perpétuel de l'Académie ne fut représentée que par deux fiches d'argent à chaque séance, les autres académiciens n'en recevant qu'une. Cela faisait environ seize cents francs par an, à la condition que le secrétaire perpétuel ne manquât aucune séance. Quand M. de Mirabaud fut élu à ce poste, en 1742, on attribua un beau logement au secrétaire perpétuel dans le palais du Louvre.

Le traitement fut augmenté à différentes époques et d'une façon particulière lors de la création de l'Institut, aux dernières années du Consulat. Aujourd'hui, il est de six mille francs par an. Quant au logement, il a été transféré du Louvre au palais Mazarin.

* * *

Ce logement, tous ceux, et ils sont nombreux, qui sont allés faire visite à M. Camille Doucet, le connaissent. Que de réunions s'y sont faites au sortir d'une réception académique ! On y recevait l'accueil le plus aimable, le plus souriant, le plus réconfortant. Et la conversation courait, fine et spirituelle, animé par le maître de maison qui savait "pratiquer" le mot pour rire.

Que de souvenirs, d'ailleurs, dans ce salon et dans le cabinet de travail ! Pensez donc que ce fut l'appartement de Villemain. C'est là que Victor Hugo vint rendre visite à l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie, cette visite singulière au cours de laquelle Villemain, déjà malade, donna à penser au poète qu'il allait être atteint du délire de la persécution. Victor Hugo nous a laissé une description de la chambre à coucher, qui fut celle de M. Camille Doucet.

"La chambre à coucher, dit-il, éclairée de deux fenêtres sur la cour, avait pour tout meuble un lit d'acajou sans rideaux et sans couvre-pied ; sur le lit une feuille de papier blanc posée négligemment ; quelques fauteuils de crin ; une commode entre les deux fenêtres et un bureau chargé de papiers, de livres, de journaux et de lettres ouvertes. Presque toutes ces lettres avaient des têtes imprimées comme : *Chambre des pairs, Institut de France, Conseil d'Etat Journal des savants*.... Près du lit, il y avait un petit lit d'enfant à balustrade d'acajou avec un couvre-pied vert. Sur le mur, vis à vis le lit, trois cadres accrochés, contenant le portrait de Villemain lithographié et les portraits des deux aînées de ses petites-filles, peints à l'huile et assez ressemblants. Sur la cheminée une pendule dérangée et qui marquait une autre heure que l'heure qu'il était réellement ; dans la cheminée un feu presque éteint."

Telle était, au palais Mazarin, la chambre du secrétaire perpétuel le plus éminent que l'Académie ait eu jusqu'ici. On sait d'ailleurs que Villemain, très occupé et d'un état de santé toujours inquiétant, fut suppléé à plusieurs reprises, dans ses fonctions, par l'académicien Lebrun et par M. Patin, le latiniste, qui lui succéda dans cette charge à sa mort, après la guerre. Ce fut ce dernier que M. Camille Doucet remplaça le 30 mars 1876. L'académicien qu'on a enterré, a donc rempli ses fonctions de secrétaire perpétuel pendant juste dix-neuf ans. Autant d'années, autant de rapports sur les concours académiques. Ces aimables et fines revues littéraires de M. Camille Doucet formeraient, réunies en volumes, plusieurs tonnes de grand format.

* * *

Le successeur de M. Camille Doucet sera le dix neuvième secrétaire perpétuel de l'Académie. Le premier a été Conrart, célèbre par son "silence". On sait que c'est chez Conrart que ceux qui devaient être les membres fondateurs de l'Académie s'assemblèrent pour la première fois. Quand la Compagnie fut constituée, on nomma M. de Serizay comme directeur, des Marets comme chancelier et Conrart comme secrétaire. "Charge lui fut donnée, dit le vieux Pellisson, en son absence, d'un commun consentement, tout le monde demeurant d'accord que personne ne pouvait mieux remplir cette place. Dès lors, il commença à écrire ce qui se passait dans les assemblées et à tenir des registres."

Le successeur de Conrart fut Mézeray, l'historien, à qui on donna cette place parce qu'elle devait être remplie, à ce moment surtout, par un homme laborieux et de bonne volonté, le secrétaire ayant été chargé de préparer chez lui le canevas du Dictionnaire, afin de faciliter le travail de l'Académie, d'une séance à l'autre.

Puis vint l'abbé Régnier des Marais et ensuite Dacier, qui reçut à propos de son élection cette lettre du cardinal de Polignac, datée de Marly, où était la Cour :

"Le Roi a fait votre éloge, monsieur, lorsque j'ai eu l'honneur de l'informer que l'Académie vous avait choisi pour son secrétaire perpétuel. Il était très nécessaire de lui en rendre compte, car Sa Majesté avait une attention particulière *au choix qui serait fait*.

"Cardinal DE POLIGNAC."

Après Dacier, ce fut l'académicien Dubos qui devint secrétaire perpétuel. Puis la charge fut confiée aux académiciens Hauteville, de Mirabaud, Auger. Celui-ci fut destitué pour certaine cause délicate et perdit en même temps son fauteuil académique, ce très rare dans les annales de l'assemblée. A Auger succéda Andrieux qui fut remplacé par Arnould. C'est à la mort de celui-ci que Villemain fut appelé aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie, où il apporta tant d'éclat.

Le jeudi, jour de séance hebdomadaire, l'Académie ne s'est pas réunie puisqu'elle assisterait toute entière aux obsèques de son secrétaire perpétuel. A la fondation de l'illustre Compagnie, les réunions avaient lieu tous les lundis, à deux heures et demie, selon les règlements. Après la mort de Richelieu, ce fut tour à tour le mardi et le samedi, puis on fixa le lundi ; au cours des sessions extraordinaires, il y avait jusqu'à trois séances par semaine. Puis ce chiffre fut établi d'une façon permanente jusqu'à l'abolition de l'Académie, en 1793. On est revenu, aujourd'hui, aux premières coutumes, avec cette différence que le jour de séance est fixé au jeudi.

Un détail plein d'enseignement, c'est que, à l'origine, les académiciens siégeaient sur des chaises, sauf le directeur, qui prenait place dans un fauteuil. Sous le règne de Louis XIV, le cardinal d'Estrées, vieux et infirme, adressa une pétition au Roi pour lui demander l'autorisation de faire transporter un fauteuil dans la salle des séances. Louis XIV, pour ne susciter aucune jalousie, ordonna qu'on transformât les trente-neuf chaises en trente-neuf fauteuils. On voit qu'il n'y a pas que les républiques qui soient égalitaires !

LA LOI ELECTORALE REFORMEE.

Le roi de Portugal, voulant prendre le taureau par les cornes, vient d'octroyer un décret réformant la loi électorale en ce qui concerne la Chambre des députés, sans rien innover au mode de recrutement de la Chambre des pairs. On comprend que c'est un coup d'Etat, car le premier des droits constitutionnels pour un peuple est précisément celui de régler le mode d'élection de ses représentants. Mais le Portugal suit un régime mixte qui n'est ni la monarchie absolue, ni la monarchie constitutionnelle, et qui constitue un *modus vivendi* dont le pays semble s'accommoder, car incontestablement la tranquillité y règne. La loi électorale actuelle était basée sur le scrutin d'arrondissement et admettait la chinoiserie politique que l'on appelle la représentation des minorités, représentation inutile puisqu'elle ne saurait avoir aucune efficacité. Désormais c'est le scrutin de liste qui sera en vigueur, sans représentation des minorités. On espère éviter ainsi la tyrannie des influences locales et la corruption électorale. Les colonies éliront chacune un représentant : le nombre des députés est fixé à 120 ; ils seront nommés au suffrage restreint, des censitaires et des capacitaires. Les cas d'incompatibilité entre les fonctions publiques et le mandat législatif sont si peu nombreux qu'il pourra y avoir 40 fonctionnaires à la Chambre. Le nombre des avocats et des médecins pouvant faire partie de l'Assemblée est fixé à 20. Les élections auront lieu au mois de novembre et les Cortès se réuniront en janvier. Même dans les assemblées de notables, ni les avocats, ni les médecins n'étaient victimes d'aucune exclusion : ils y étaient, au contraire, recherchés. Mais, parmi ces capacitaires, il y a en Portugal beaucoup de républicains.

Le Testament de Camille Doucet.

A propos de M. Camille Doucet, M. André Chadourne a livré à la publicité le testament suivant, en vers, écrit par l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie française, et datant de 1892 :

A...!

Mon successeur à l'Académie,
En lui dédiant mes "Souvenirs".

Dans ce fauteuil que tu m'envies
O toi qui me remplaceras,
Grâce aux traditions suivies
A l'honneur de nos pauvres vies,
Bon gré, mal gré, tu me loueras.

Pour que mon éloge posthume
Te trouve moins au dépourvu,
Je veux, de ma dernière plume,
Te raconter, dans ce volume,
Ce que j'ai fait, ce que j'ai vu.

Depuis soixante ans, au parterre,
Infatigable spectateur,
J'ai pu sonder plus d'un mystère ;
Des si petits Grands de la terre
J'ai pu mesurer la hauteur.

Admis dans toutes les coulisses
Des théâtres et des palais,
De leurs acteurs, de leurs actrices
J'ai vu les vertus et les vices.
—Tu rirais bien, si je voulais.

En attendant que je le fasse,
Ce livre, pour toi préparé,
Je t'en offre la dédicace.
Plus tard je t'offrirai ma place,
Mais le plus tard que je pourrai.

CAMILLE DOUCET.

Pensée d'un fantaisiste : — "Voulez-vous être décoré par le gouvernement ? louez-le ; — voulez-vous louer votre appartement ? décorez-le."

La politique du maréchal Martinez Campos à Cuba.

Le maréchal Martinez Campos est enfin arrivé à Cuba. Il a été reçu à Guantanamo, lieu de son débarquement, avec de grandes démonstrations de joie, par le parti qui est resté fidèle à l'Espagne, parce qu'il a le bon sens de se rendre compte de la situation, de comprendre que la Perle des Antilles est trop faible et trop peu peuplée pour pouvoir constituer un gouvernement indépendant, à la fois fort et prospère.

Ce qui fait la faiblesse de l'insurrection, c'est que la population est divisée en deux partis bien distincts—d'abord ceux qui rêvent une séparation complète d'avec l'Espagne, mais qui savent bien que l'île ne peut se suffire à elle-même, puisque, tous les premiers et spontanément, ils songent à s'annexer aux Etats-Unis.

Malgré toutes les sympathies aussi ardentes que sincères que nous éprouvons pour les Cubains, il nous est difficile de croire à la victoire définitive de l'insurrection. Les insurgés ne peuvent par eux-mêmes résister aux forces que la métropole peut leur opposer. Ils succomberont à peu près infailliblement ; mais il nous est impossible de ne pas relever une lettre de Campos qui est fort instructive. Elle ne fait pas un brillant tableau de la situation. Elle est assez dure pour la métropole, cette lettre ; si dure même que l'on se prend instinctivement à douter de l'exactitude de la traduction de certaines phrases. Il y a dans cette missive des passages qui ne sont pas faits pour pour plaire à M. Canovas de Castillo.

Le maréchal reproche en termes sévères à son pays de n'avoir su jusqu'ici gouverner cette belle colonie que par la terreur. Il réclame hautement la liberté pour les Cubains. Il s'étonne de ce que l'on ne les laisse pas se gouverner eux-mêmes, de ce qu'on leur impose, dans toutes les branches de l'administration, des fonctionnaires étrangers, qui leur sont odieux, parce qu'ils les oppriment.

C'est là la grande faute qu'a commise, dès les commencements, la métropole ; elle est la source de tous les tracas qu'elle s'est attirés bénévolement.

Il est à remarquer que les Cubains même les plus attachés à l'Espagne sont tous des autonomistes ; tous rêvent un gouvernement où ils auraient la haute main, où ils s'imposeraient comme ils l'entendraient. Aujourd'hui—c'est le maréchal lui même qui le déclare—ils sont accablés d'impôts écrasants. "Le temps de la force brutale est passé. Les peuples ont droit à un gouvernement de justice et de liberté. Tôt ou tard, ils sauront conquérir leurs droits. Pourquoi ne pas les leur accorder tout de suite, spontanément ? Pourquoi les représentants de Cuba ne siègent-ils pas aux Cortès ?"

On voit que le maréchal ne recule devant aucune question et ne dissimule pas son aversion pour le régime qui est imposé à l'île de Cuba. Les idées qu'il émet sont d'une profonde vérité. Il est vraiment étonnant d'entendre un pareil langage sortir de la bouche d'un pareil homme, d'un vrai patriote, d'un soldat honnête et sans reproche. Puissent-elles être entendues en haut lieu, et puissions-nous assister enfin à la révolution bienfaisante qu'il réclame ; peut-être, aboutirait-elle à une réconciliation sincère entre la colonie et la métropole.

EXHUMATIONS HISTORIQUES.

On vient de remuer, à Montargis, le sol d'une ancienne église des Dominicaines. Quantité d'ossements y ont été trouvés et, pour qui sait que les Dominicaines de Montargis étaient toutes filles nobles et qu'on n'enterrait que de hautes personnages dans leur église, ces découvertes ne sont pas sans intérêt.

Fondé par Amicie de Montfort, comtesse de Joigny, amie de saint Dominique, le monastère de Montargis reçut, de 1240 à 1789, les corps de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, mort pour la France à Crécy ; de Gautier de Joigny, de Jeanne de Luxembourg, reine de France ; de la reine Isabeau, du sire de Chalette, de la maison de Mackau, de plusieurs princes de Courtenay, etc.

LE ROI OSCAR.

Le voyage du roi de Suède à Christiana n'a pas eu le résultat que s'en promettait ce prince, qui a dû s'en retourner à Stockholm "comme un renard qu'une poule aurait pris". Avant de partir, l'allié de Guillaume II a adressé à M. Stang, président du conseil, sans majorité au Storthing, une lettre dans laquelle il dit que, la Constitution ne l'obligeant pas à choisir son ministère dans la majorité, il continuera à le prendre dans la minorité. Le Storthing, de son côté, ne peut répondre à cette insolence qu'en refusant systématiquement à M. Stang les moyens de gouverner. C'est ainsi que commencent les révolutions. Dans ces latitudes presque polaires, les choses vont lentement, mais là comme ailleurs, les idées mûrissent et éclatent. Ce n'est pas un vain caprice électoral qui a fourni une majorité revisionniste et autonomiste, et si cette dernière n'est pas plus forte, c'est que beaucoup, tout en ayant dans le cœur le sentiment du *home rule* norvégien, ont donné leurs voix à des candidats ultra-modérés, par esprit de soumission et de docilité. Mais le jour où la lutte commencera, il n'y aura aucune défaillance.

DEPECHES Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

Proclamation du gouvernement chinois.

Presse Associée du Sud

Londres, 17 avril—Une dépêche de Tien-Tsin au *Star* annonce la publication d'une proclamation impériale autorisant Li Hung Chang à signer avec le Japon le traité de paix garantissant une indemnité de 200,000,000 de taels.

La proclamation donne également au vice roi le pouvoir de céder au Japon l'île de Formose et la péninsule de Liao Tung jusqu'au quarantième degré de latitude ; de sanctionner l'ouverture de cinq nouveaux ports, y compris Pékin, et le privilège au Japon d'établir des manufactures de cotonnade et d'autres industries en Chine. Par les termes de la proclamation les droits de douane ne dépasseront pas deux pour cent.

Une autre proclamation impériale donne au vice roi de Canton un congé et lui ordonne de se retirer dans la province dont il est originaire.

Tremblements de terre en Autriche.

Presse Associée du Sud

Vienne, 17 avril—De nouveaux tremblements de terre se sont produits à Lianbach, la nuit dernière, causant de nouveaux dommages et augmentant la panique. La plupart de ceux qui étaient demeurés dans la ville après les premières secousses s'enfuient maintenant ; la cité est presque déserte.

Les aliments sont très rares et une grande détresse règne.

Le depart de Li Hung Chang.

Presse Associée du Sud.

Londres, 17 avril—Une dépêche de Shimonoseki au *Globe* dit que Li Hung Chang partira aujourd'hui pour la Chine, ayant accepté toutes les demandes du Japon.

La *Gazette de St-James* remarque que si le Japon ne se laisse pas intimider, la Russie arrivera à la conclusion qu'il sera meilleur pour elle de ne pas employer la force.

L'Angleterre est bienveillante et n'éprouve aucun ressentiment contre le Japon.

L'établissement de manufactures Japonaises en Chine ne signifie pas que le Japon aura le monopole de ces industries, car la Grande Bretagne pourra également en installer si elle le juge convenable.

Commentaires des Journaux.

Presse Associée du Sud.

Londres, 17 avril—Le *Pall Mall Gazette*, commentant les termes du traité de paix entre la Chine et le Japon, comme ils sont définis par l'édit impérial publié à Pékin, dit que les conditions sont meilleures que celles mentionnées dans les dépêches d'hier au *Times*.

Mais la cession de Formose déplaira sûrement à l'Angleterre, tandis que la Russie objectera à l'abandon de Port Arthur.

Notre gouvernement, ajoute la *Gazette*, peut en toute sûreté ne pas agir, cependant, à moins d'une action des autres puissances.

Les journaux russes, d'après les dépêches de St-Pétersbourg, sont plus vigoureux dans leur langage que les journaux anglais, et annoncent que la signature d'un traité comme celui qu'indiquent les dépêches des dernières vingt-quatre heures sera le prélude d'un conflit armé plus important.

Bismarck.

Presse Associée du Sud.

Friedrichsruhe, 17 avril—Le jour a commencé clair et brillant. Le prince de Bismarck s'est levé plus tôt que d'habitude, en bonne santé et de bonne humeur.

Les corporations sont arrivées par trois trains spéciaux à midi. Les visiteurs portant des bannières et précédés de musiques se sont formés en procession et se sont rendus à la vérandah du château sous la conduite du chef-forestier, où l'ex-chancelier les a reçus. Deux tonneaux de bière étaient préparés dans le parc.

Herr Foster a parlé au nom des corporations des Artisans, et l'ex-chancelier lui a répondu.

Le prince se tenait sur la vérandah, garanti du vent par un écran. Il était habillé en civil et portait un chapeau à larges bords. Il s'est exprimé ainsi :

J'ai reçu pendant ces dernières semaines beaucoup d'ovations, mais aucune ne m'a été faite par un aussi grand nombre de personnes que par vous, qui représentez l'union de tous les métiers allemands. Je suis aussi un artisan et un cultivateur.

Nous sommes une classe produisant beaucoup et nous ne devons pas nous laisser gêner par nos nombreux adversaires. J'ai essayé de faire des lois en faveur des artisans, mais le Reichstag a résisté et m'a rendu impuissant.

En traitant avec ce Reichstag de sable mouvant, je n'avais pas l'intention de faire payer à l'apprenti de dix-sept ans son pfenning, tandis qu'il ne recevrait qu'un secours insignifiant à soixante-dix ans.

Je désirais que l'artisan devenu vieux fusse supporté suffisamment, comme le soldat qui a terminé sa carrière. C'est la faute de la bureaucratie si les corporations ne sont pas obligatoires, mais nous pouvons y arriver en engageant les artisans non-organisés à joindre les corporations. J'avais espéré baser la loi électorale sur l'organisation des syndicats, des corporations et des métiers.

Si vous étiez tous organisés, vous auriez un Reichstag différent de celui qui est sous la férule de Windthorst, et composé en majorité d'ennemis de l'unité nationale. Ne vous laissez pas conduire par des bourdons ; vous ne pouvez vous en débarrasser comme le font les abeilles, mais vous pouvez défendre autrement vos droits.

Les classes militaires sont suffisamment armées pour se défendre, et vous devriez vous organiser dans le même but.

Le discours du prince a été accueilli par les bruyantes acclamations des visiteurs pendant que les musiques jouaient.

Bismarck parlait avec plus de difficultés qu'aux occasions précédentes, mais il avait l'air très bien portant.

Les Ratifications.

Presse Associée du Sud.

Londres, 17 avril—De Tokio, le *Central News* reçoit une dépêche annonçant que les ratifications de la paix seront échangées d'ici trois semaines, et que l'armistice sera prolongé jusqu'au huit mai à minuit.

Menaces de révolution en Chine.

Presse Associée du Sud.

Londres, 17 avril—Une dépêche de Tokio au *Central News* dit que les envoyés de la Chine partent cette après-midi pour Tien-Sin : les plénipotentiaires japonais retourneront à Hiroshima demain.

Une dépêche de Hong Kong dit qu'une révolution contre la dynastie régnante est attendue vendredi prochain. Les Chinois en vue de Canton viennent en grand nombre à Hong Kong.

Recueillis en mer.

Presse Associée du Sud.

Londres, 17 avril—La barque norwégienne Ludwig Holberg, capitaine Kaldager, partie de Savannah le 25 mars pour Norrkoping, est arrivée à Dunnet Head, en Ecosse, ayant à bord l'équipage de la barque norwégienne Aquila, capitaine Larsen, de Pensacola, pour Leith, sombrée par 39 de latitude nord, et 50 de longitude ouest.

Navires Subventionnes.

Presse Associée du Sud

Londres, 17 avril—Les steamers de la ligne Cunard, Campania et Lucania, ont été ajoutés à la liste des navires subventionnés, leurs propriétaires consentant à les tenir à la disposition de l'Amirauté. En cas de guerre ils seront armés de canons de cinq pouces se chargeant par la culasse, et de canons Nordenfeldt.

Révision du Traité de Paix.

Presse Associée du Sud

Berlin, 17 avril—Le correspondant de la St Petersbourg du *Frankfurter* télégraphie que les gouvernements français et Russe sont sur le point de convoquer une conférence des puissances dans le but de reviser les termes du traité conclu par les plénipotentiaires de la Chine et du Japon.

Angleterre et Nicaragua.

Presse Associée du Sud

Londres, 17 avril—Dans un article commentant la dispute entre l'Angleterre et le Nicaragua, la *Gazette de St James* accuse les journaux américains d'une ignorance profonde de la diplomatie.

La doctrine Monroe, dit la feuille, est établie depuis 60 ans, et cependant elle n'a jamais été appliquée. Chaque fois que l'Angleterre aura un différend sérieux à régler avec les Républiques de l'Amérique du Sud, les lois internationales seules pourront l'empêcher de le régler elle même.

La supposition du bombardement de Graytown est absurde. Si le Nicaragua refuse follement de payer l'indemnité demandée par l'Angleterre, sans la connaissance des Etats-Unis, la Grande Bretagne prendra des mesures que connaîtra le gouvernement lorsque la demande a été faite.

L'Angleterre et le traité de Paix.

Presse Associée du Sud.

Londres, 17 avril.—Le comte de Kimberly, secrétaire des Affaires Etrangères, qui a passé les vacances de Pâques à la campagne, est revenu soudainement à Londres cette après-midi. Le Globe Telegraph Company dit que son retour est dû à la conclusion de la paix entre la Chine et le Japon, et au différend avec le Nicaragua.

Le *Standard* publie des interviews avec un grand nombre de négociants engagés dans le commerce d'Orient ; tous se déclarent contents des termes du règlement Sino-Japonais.

Ils sont certains que la paix relèvera le commerce en Orient de la torpeur, et expriment la conviction que l'établissement de manufactures de cotonnades en Chine n'affectera pas sérieusement les industries du Lancashire.

Nouvelles Américaines.

Lynch en Perspective.

Presse Associée du Sud

St-Louis, Mo., 17 avril—Alexander M. Green et ses cinq fils, accusés de l'assassinat de David Hildebrand, dans le comté de Crawford, et conduits en prison à St-Louis pour éviter la justice du Juge Lynch, ont été emmenés hier matin par le shérif du comté de Crawford et conduits par une route détournée à Steelville, à soixante-dix milles à l'ouest de St Louis.

A la jonction de Cuba, sur la ligne du chemin de fer de Frisco, les hommes ont trouvé vingt-cinq députés shérifs armés qui les ont conduits en voiture à Steelville. Leur arrivée était inattendue, mais la Cour s'est réunie immédiatement ; à neuf heures du soir le premier témoin a été interrogé. La nouvelle de l'arrivée des Grecns s'est répandue rapidement, et la foule a augmenté d'une façon menaçante.

La poursuite a alors demandé la remise de l'affaire et l'envoi des prisonniers à la prison de Clayton, comté de St-Louis. Cette motion était débattue à une avancée de la soirée, pendant que ceux qui, ouvertement, déclaraient vouloir venger Hildebrand, demandaient de plus en plus nombreux.

L'assassinat a été particulièrement atroce, et les preuves par induction contre les Greens sont presque concluantes.

L'affaire Buchanan.

Presse Associée du Sud.

Washington, 17 avril—Après la décision de la cour, George W. Gibbon et J. J. Noah, les défenseurs de Buchanan, ont immédiatement commencé la préparation d'une adresse à sir Julian Pauncefote, ambassadeur d'Angleterre, cette après-midi.

Le document démontre le fait que Buchanan est un sujet anglais ; qu'il a été jugé, trouvé coupable et condamné à mort ; que son procès n'a pas été conduit conformément à la constitution de l'état de New York, et à celle des Etats Unis ; que les cours ont refusé un sursis.

Les avocats demandent à Sir Julian de porter immédiatement l'affaire devant le Président, afin d'obtenir un nouveau délai jusqu'à la terminaison de l'enquête sur l'inconstitutionnalité, etc.

Cette démarche est regardée comme une tentative évidemment désespérée.

La Grande Bretagne n'a jamais toléré l'intervention des autres nations avec l'exécution de la loi, comme le prouve le cas de Mme Maybrick, et n'est jamais intervenue en faveur de ses sujets convaincus de crimes, excepté pour demander un jugement régulier devant les cours.

Un cyclone dans l'Alabama.

Presse Associée du Sud

Mobile, Ala., 17 avril—Une dépêche spéciale au *Register* de Eufaula, Ala., annonce que la nuit dernière, vers huit heures, un désastreux cyclone du nord-ouest a passé sur le comté de Washington, traversant la ligne du chemin de fer Seaboard.

Toutes les maisons et les bâtisses se trouvant sur le passage ont été démolies. Fort heureusement il n'y a eu mort ni blessure grave n'est rapportée. Les pertes dépasseront probablement [illegible] de dollars. Les maisons de [illegible] sont celles de Ben D. Williams, George Evans, C. P. Dean, W. [illegible], J. P. Patrick, P. W. Mc[illegible], [illegible] Harris.

Les cabanes des [illegible] de la compagnie Sud [illegible] complètement emportées.

Navires [illegible]

Presse Associée du Sud

Charleston, S. C., [illegible] avril—[illegible] mois, [illegible] Norvège, [illegible] Kalmar, [illegible] Norvège, [illegible] Kalmar, [illegible] Norvège, [illegible] Kalmar